



Association
Porte de l'Isère
Environnement

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net

Membre de



Fait à Villefontaine, le 16/02/20

Questions de l'Association Porte de l'Isère Environnement (APIE) aux candidat-es aux élections municipales sur le Nord-Isère

Pour un Nord-Isère plus écologique, durable et respectueux de l'environnement

PRÉAMBULE

Le dérèglement climatique est une réalité et il devient impératif d'engager des actions pour en limiter les effets et leurs impacts. La prochaine mandature municipale doit être celle des actes pour une société susceptible d'aboutir à la neutralité CO2, plus durable, plus soucieuse de la biodiversité, ainsi que des actes pour une co-construction citoyenne de la transition écologique de notre territoire.

Une cinquantaine d'organisations, des citoyens et des experts ont proposé un Pacte pour la Transition visant à proposer 32 mesures concrètes pour construire des communes plus écologiques et plus justes (<https://www.pacte-transition.org/#pacte>). Chaque citoyen peut se saisir de cet outil pour interroger les candidats aux municipales sur sa commune. N'hésitez pas à contacter l'APIE si vous souhaitez le faire.

L'APIE souscrit complètement à ces 32 mesures qui proposent des actions concrètes, à l'échelle locale, pour aborder les enjeux d'environnement, de biodiversité, de social et de sociétal.

L'APIE s'appuie sur la connaissance de notre territoire du Nord-Isère et les actions qu'elle y mène au quotidien pour poser des questions aux candidats aux municipales (et donc aux communautés de communes) sur cinq des thèmes qui nous semblent prioritaires pour le Nord-Isère: **Foncier, Biodiversité et eau, Déplacements doux, Agriculture et Déchets.**

Les réponses apportées par les listes qui souhaitent éclairer les adhérents de l'APIE et plus largement les citoyens du Nord-Isère seront présentées sur notre site internet (<https://apie-asso.net/>).



FONCIER

Gestion du foncier

Les sols artificialisés (sols bâtis, terrains vagues, routes,) représentent aujourd'hui environ 10 % de la surface du sol français. La progression de cette artificialisation et imperméabilisation, se fait aux dépens des espaces naturels et agricoles et de leur fonctionnement systémique, 6Le SCOT Nord Isère [1] propose une consommation d'espace de plus de 1 800 ha (soit environ 140 fois la zone actuellement en cours d'aménagement sur Les Sétives à l'entrée ouest de Bourgoin Jallieu [2]) Sur notre territoire, des exemples récents tels Village de Marques, plateformes logistiques, zones commerciales avec parkings 'extensifs' en surface consomment des espaces naturels et agricoles au lieu de valoriser les terrains déjà artificialisés et en perte de vitesse, et avec aucun effort de densification (pourquoi ne pas mettre les parkings sous les bâtiments comme Ikea à Grenoble ?)

Quelle gestion du foncier comptez-vous mettre en œuvre, et suivant quels principes ? Par exemple, envisagez-vous de réviser le PLU afin de stopper l'étalement urbain, et d'intervenir au SCoT [3] pour revoir les objectifs d'urbanisation ?

Urbanisation et logements

Ces dernières années ont vu une augmentation tant de la fréquence que de l'ampleur des événements climatiques éprouvant nos sociétés : canicules, inondations, chutes de neige, ... Ces événements appellent notamment des solutions locales, à travers une réflexion sur l'urbanisme (limiter l'effet d'ilôt de chaleur dans les centre-villes par exemple) ou encore des incitations à la sobriété énergétique (aide à la rénovation des logements, campagnes de sensibilisation,...).

Quelles actions programmerez-vous pour améliorer la résilience de notre territoire vis-à-vis des évolutions climatiques ?



BIODIVERSITÉ ET EAU

Gestion de l'eau

Un enjeu majeur de la prochaine mandature municipale sera la révision du SAGE [4] Bourbre, le document qui fixe les règles pour la gestion de l'eau, les zones humides, l'épuration sur le bassin versant de la Bourbre, qui couvre l'essentiel de notre territoire. Les élus du Comité Local de l'Eau (CLE) qui adopte le SAGE sont désignés par les Conseils Municipaux et par les communautés de communes.

Les enjeux forts de cette révision du SAGE Bourbre sont de renforcer la protection et restauration des zones humides (qui ont entre autres, des fonctions essentielles de stockage de l'eau, limitant l'impact des sécheresses et les inondations) et la restauration des cours d'eau (reméandrages), la maîtrise de la consommation d'eau et des pollutions agricoles (nitrates, pesticides dans l'eau potable, revégétalisation pour empêcher l'érosion des sols et prévenir des inondations éclaircies telles Combradix 2011) et la limitation de l'imperméabilisation des sols (voir 'Foncier').

Soutiendrez-vous une révision du SAGE Bourbre vers la restauration des zones humides, la réduction des pollutions et la préservation des sols agricoles ? Mettrez-vous en place des mesures dans votre PLU pour revégétaliser les bordures de champs et de ruisseaux (création d'Espaces Boisés Classés, ...) ?

Corridors et connexions écologiques, zones humides

Notre territoire a une large part rurale dans sa composition. La préservation de la biodiversité passe par la sanctuarisation de zones à fort potentiel faune/flore. Même si un certain nombre d'ENS sont déjà identifiés et gérés par les collectivités ou communauté de communes, il nous semble important d'en développer de nouveaux et aussi de s'assurer que les connexions écologiques (corridors en particulier) soient bien identifiées et maintenues, ce qui n'est pas le cas pour toutes celles existantes.

Aurez-vous comme objectif d'augmenter le nombre d'ENS, d'en assurer les continuités écologiques ? Proposez-vous l'étude pour classement en ENS de zones d'intérêt écologique sur votre commune ?

La problématique est la même pour les zones humides, voire plus importante avec l'avènement d'un climat plus sec (équivalent à l'actuel de Madrid dans quelques dizaines d'années).

Proposez vous la protection ou restauration de zones humides, ou de corridors de connexion écologique sur votre commune ?



Biodiversité du quotidien, en ville

La biodiversité est aussi en ville. Notre territoire urbain nécessite un vaste programme de rénovation thermique. Lors de ces opérations de rénovation, il est possible d'intégrer dans les chantiers des actions de protection de la nature et plus particulièrement par l'installation de nichoirs ou abris pour oiseaux, chauve-souris, petits mammifères, insectes, la plantation d'espèces naturels locales, la création de perméabilité ou de connexions écologiques

Aurez-vous l'intention de préconiser de telles pratiques dans vos documents d'urbanisme ?

DÉPLACEMENTS DOUX

Place des modes doux dans la mobilité quotidienne

La pérennité du tout-voiture comme mode de déplacement est largement remis en cause : consommation importante d'espace foncier, de ressources pour sa fabrication et son entretien, coût du carburant ou des batteries, enjeu sanitaire (pollution de l'air et pollution sonore),... Les besoins de nos concitoyens requièrent néanmoins qu'ils puissent avoir accès de façon efficace à leurs lieux de travail et de vie.

Devant ces problématiques, les modes doux constituent à tout le moins une partie de la réponse. En particulier, le vélo se prête particulièrement bien à la desserte de l'ensemble de la commune, avec l'arrivée du VAE (vélo à assistance électrique) et autres modes électriques (trotinnette) lissant les difficultés liées aux reliefs. Ces modes doux se heurtent néanmoins souvent au trafic automobile accidentogène adjacent du fait du quasi-absence d'aménagements et de pistes cyclables.

Les Voies Vertes peuvent offrir un accès à la campagne du Nord-Isère, et des loisirs de proximité, en sécurité et en famille, et une connexion au réseau de tourisme vert par Via Rhôna.

Quelle place, et suivant quelles actions, entendrez-vous donner à ces modes doux dans la mobilité de votre territoire ? Soutiendrez-vous le développement de Voies Vertes par les communautés de communes ?

Intermodalités

Les modes doux ont une portée géographique qui demeure limitée pour un usage utilitaire et quotidien (de l'ordre de 10km environ maximum). Le réseau ferroviaire, de plus grande portée, permet de compléter les mobilités douces



locales. Cela suppose néanmoins de rendre facilement accessibles les gares à ces modes doux, ou à l'autopartage, ou aux transports collectifs locaux.

Que ferez-vous pour faciliter cette intermodalité entre les différents moyens de locomotion ?

AGRICULTURE

Soutien à l'agriculture biologique de proximité

L'agriculture biologique de proximité répond à plusieurs problématiques. La culture biologique, sans usage de pesticides ou d'engrais chimiques, favorise la biodiversité et la vitalité écologique du territoire, et réduit la pollution de l'eau potable et l'exposition des populations vivant à proximité des champs.. Le soutien à l'agriculture locale favorise par ailleurs le tissu économique local et, en contenant la distance du champ à l'assiette, participe à la sobriété carbone et énergétique de notre société.

Mettez-vous en place un approvisionnement local et bio dans les restaurations collectives dont vous aurez la charge ?

DÉCHETS

Gestion des déchets

La gestion des déchets doit se réorienter vers moins de pollution et plus de recyclage. Selon la nouvelle Directive Cadre Déchets de l'Europe 2018/851, cela se traduit par l'exigence d'une collecte séparative des déchets organiques municipaux dès 2023, et le recyclage/réutilisation de 55% des déchets municipaux solides dès 2025 (65% en 2035).

Comment entendez-vous vous conformer à cette directive ? Comment envisager vous d'améliorer les taux de tri et de recyclage sur votre commune, notamment pour séparer les déchets organiques et les plastiques ? Comment pourra s'articuler avec celle-ci l'activité à moyen et long terme de l'incinérateur de Bourgoin-Jallieu, qui draine actuellement l'essentiel des déchets produits sur notre territoire ?



Références

- [1] Projet de révision du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) Nord Isère présentée en enquête publique en 2018, : consommation foncière de 1 832,4 ha d'ici 2030.
- [2] Arrêté Préfectoral Isère n°38-2018-05-25-012 : surface des Sétives urbanisées = 13ha.
- [3] Les élus du SCoT sont désignés par les Conseils Municipaux et les communautés de communes,
- [4] SAGE Bourbre = Schém de Gestion et d'Aménagement de l'Eau <https://smabb.fr>